



## Déclaration préalable CSE 25 Mars 2020

Pour FO, la loi sur l'état d'urgence sanitaire votée ce weekend, est extrêmement inquiétante : elle donne tout pouvoir au gouvernement pour décider par ordonnances de restrictions aux libertés démocratiques et au code du travail et donc de soumettre les salariés à une flexibilité extrême et à des conditions de travail dégradées !

FO alertait depuis des années sur "l'urgence sanitaire", mais les réponses des différents gouvernements n'avaient consisté qu'en une accumulation de réformes qui avaient conduit au délabrement de l'hôpital public. On ne compte plus les lits supprimés et les emplois perdus.

L'ambiance générale est très mauvaise, avec des consignes ou des ordres contradictoires et un mépris affiché pour les personnels : certains directeurs affirmant çà et là que le gel hydro alcoolique abîmerait les mains et que les masques ne serviraient à rien ! Le ministre de l'Action et des comptes publics, M Darmanin, qui souhaite que les salariés prennent leurs congés pendant le confinement, estime que « la meilleure prime qu'on peut donner aux personnels de santé, c'est de respecter les gestes sanitaires ». Le fait que les salariés soient obligés de se confiner relève d'une décision gouvernementale et cela ne peut pas être assimilé à des congés. Les salariés doivent pouvoir conserver leur droit à congés ! FO n'acceptera ni une mise en danger de la santé des travailleurs, ni une remise en cause de leurs droits au nom de l'état d'urgence sanitaire.

La porte-parole de Gouvernement, Sibeth Ndiaye, nous gratifie chaque jour d'une perle digne « des guignols de l'info ». Un exemple : « il n'est pas nécessaire d'acheter des masques en pharmacie si l'on n'est pas malade ». En ces temps de confinement ou de télétravail, ceci pourrait prêter à sourire, mais a plutôt tendance à nous inquiéter, d'autant qu'au lendemain du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales, Agnès Buzyn, ancienne ministre de la santé, devenue depuis candidate à la mairie de Paris, avoue que depuis janvier, elle savait que le coronavirus allait faire des ravages et qu'elle en avait fait part au gouvernement. Aurait-elle fait la même déclaration, si elle était arrivée en tête du 1<sup>er</sup> tour à Paris ?

Le Président des Hauts de France, Xavier Bertrand, souhaite « une prime de reconnaissance nationale pour ceux qui ont travaillé physiquement ». Une fois n'est pas coutume, FOCom s'associe à cette revendication et demande à Stéphane Richard d'attribuer une prime de risque de 1000 euros à tous nos collègues qui continuent, au péril de leur santé, à assurer leur mission de service universel, notion qui ressurgit systématiquement en temps de crise et qui disparaît, comme par enchantement quand la loi du marché reprend ses droits.

Gestion de la situation en DOGSE : On a eu des points d'information réguliers avec l'entreprise depuis les annonces du Président de la République et du 1<sup>er</sup> Ministre. Des mesures se sont mises en place doucement. Mais nous dénonçons quelques tergiversations qui n'ont pas lieu d'être.

Nous avons pu le constater nous-même devant l'entêtement de la direction à tenir un CSE le vendredi 13 mars, alors qu'Emmanuel Macron nous préparait la veille au confinement, confirmé le lendemain par Edouard Philippe.

En AD, les RB n'ont eu confirmation que lundi 16 mars en fin de matinée que les boutiques devaient rester fermées. Fabienne Dulac nous a informés qu'il n'était pas prévu pour le moment de réouverture, même partielle.

En UI, on nous a signalé des prises de rendez-vous, alors que les Equipements de Protection Individuelle n'étaient pas arrivés.

Qu'en est-il de nos sous-traitants, qui interviennent également chez nos clients sans EPI ?

Nos techniciens, comme les salariés des ETR, ne doivent sortir qu'en cas d'urgences sanitaires.

Les plateaux sont à la traîne sur la mise en place du télétravail. Les salariés sont venus travailler avec la peur au ventre, sous la contrainte de la direction.

On applique désormais la notion de volontariat : ne viennent que les salariés inéligibles au télétravail qui le souhaitent. Mais ce n'est pas acceptable, ce choix, laissé aux téléconseillers, contraint les managers à assurer une présence sur les plateaux.

Les mesures gouvernementales sont claires : nous devons rester chez-nous !

FOCom demande donc la fermeture immédiate de tous les plateaux en DOGSE.

FOCom souhaite connaître nombre de sites ouverts et fermés en DOGSE.

Quid de la sécurité des sites gardiennage y compris sur des sites vidés sans PC sécurité ?

FOCom souhaite consulter le cahier des charges des prestataires pour la désinfection avec la liste des entreprises et leur certification pour intervenir dans les locaux infectieux et avec quels protocoles.

Que pouvez-vous nous dire sur la gestion des reliquats des CA de 2019 qui étaient à prendre avant le 31 mai 2020 ?

Nous attendons de votre part des aides aux repas pour les télétravailleurs et pour les salariés impactés par le PCA. Celles-ci ne devront pas être prises sur le budget social/restauration.

FOCom exige que soient déclarés en maladie professionnelle les salariés qui ont contracté le COVID 19.

Nous sommes exceptionnellement réunis aujourd'hui en CSE à distance. Pour la délégation FOCom, il est clair que ceci est lié à une situation de crise sanitaire que personne n'a connue jusqu'alors. Il n'est pas question pour FO que nos futurs CSE puissent nous être proposés en coop net ou en visio conférence, une fois cette crise passée. La délégation FOCom demandera d'ailleurs le report à une date ultérieure du point 2 de l'ordre du jour, « Projet d'évolution du traitement des flux recouvrement à l'AGPRO PME GSE », afin de pouvoir le traiter en présentiel.